



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

AN 2026
26-085

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-SIX, le 30 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence, de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville.

Présents :

Mme Virginie MEUNIER, M. Mario MANCUSO, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, Mme Valérie MASSICOT, Mme Nathalie COLAS, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, Mme Sophie PRIMAS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, M. Mougwana AHMADA DJAE, Mme Claudine ARNOUD, M. Grégory BRACCIALE, Mme Sophie DELAISSE, Mme Thérèse MENDY, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Sandrine ZELLER-BAS, M. Guillaume BASSET, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSÉ-HORRIDGE

Absents ayant donné procuration :

M. Carlos SOARES, procuration à Laurence DENAND
M. Ali HADIK, procuration à Hervé RIOU
M. Lionel LECLER, procuration à Jérémy LEFEBVRE
Mme Mathilde BLACHE-MINDET, procuration à Fabienne PAULIN

Absent :

M. Gilles LÉCOLE,

Mme Peggy FRANÇOIS est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

23/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

23/09/2026

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AUBERGENVILLE ET LA CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCE MALADIE D'ÎLE-DE-FRANCE (CRAMIF)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2144-3,

Vu l'avenant à la convention de partenariat entre le Centre social municipal Maison de Tous et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (CRAMIF). Considérant que la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20260930-DEL26_085-D

(CRAMIF) constitue un partenaire essentiel du Centre social municipal Maison de Tous dans le cadre de l'accès aux droits et de l'accompagnement des habitants,

Considérant que, depuis plusieurs années, la Ville d'Aubergenville met gratuitement à disposition de la CRAMIF un bureau au sein de la Maison de Tous afin de permettre l'organisation de permanences administratives destinées aux assurés sociaux fragilisés par la maladie, le handicap ou l'avancée en âge,

Considérant que le renouvellement de cette convention permet de poursuivre ce partenariat et d'assurer la continuité de ce service de proximité, contribuant ainsi à faciliter l'accès aux droits des habitants du territoire et à renforcer les actions de prévention et d'accompagnement social menées par la collectivité,

Considérant que la convention est conclue pour une durée d'un an, conformément aux dispositions prévues par l'avenant,

Considérant que cette mise à disposition est réalisée à titre gratuit et n'engendre aucune participation financière de la CRAMIF,

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de ce partenariat et d'autoriser la signature de l'avenant,

Après avoir entendu l'exposé de Valérie MASSICOT, Conseillère déléguée chargée des équipements socioculturels et de la vie culturelle,

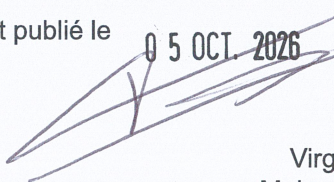
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 Voix Pour)

- **ARTICLE 1 : ÉMET** un avis favorable au renouvellement de la convention entre la commune d'Aubergenville et la CRAMIF;
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire, ou toute personne dûment habilitée, à signer cet avenant ainsi que toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération ;


Peggy FRANÇOIS,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 05 OCT. 2026
Et publié le 05 OCT. 2026

Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

